



Préservons notre santé

« 10 mois de travail comme agent constatateur »

Entré en fonction fin septembre 2009, Il s'agissait en tant qu'agent constatateur d'assurer le respect de la législation environnementale et ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants de la Commune, en veillant à contrôler voir sanctionner les principales infractions :

- L'incinération de déchets à l'air libre ;
- Les dépôts clandestins de déchets ;
- Le défaut de permis d'environnement ...

Plus concrètement, de fin septembre 2009 à mi juillet 2010, 208 incivilités ont été constatées donnant lieu à 102 avertissements et 26 procès verbaux.

Malheureusement une partie des constats n'a pas eu de suivi faute d'avoir retrouvé les suspects.

Vous verrez ci-après les tableaux récapitulatifs des infractions. Celles-ci sont regroupées par type d'infraction mais également par commune.

Tuno dinfusation	Incinérations	Dánâta Causana	Permis d'environnement	TOTAL
Type d'infraction	incinerations	Dépôts Sauvages	Permis a environmement	TOTAL
Nombre de Constats sur terrain	8	199	1	208
Nombre d'avertissements envoyés	5	96	1	102
Nombre de PV rédigés et envoyés		24	1	26
Ramassage Communal		68		68

	Awans	Villers	Othée	Fooz	Hognoul
Nombre de Constats sur terrain	94	38	37	24	15

Après quelques mois, je peux vous confirmer avoir retrouvé en bordure de voirie : bouteilles plastiques, paquets de cigarettes, couches-culottes, emballages de fast-food, carcasses de bêtes, tontes de gazon, vêtements, vieux tonneaux, meubles, etc.

Quelques photos de dépôts et d'incinérations relevés sur la commune.



Malgré tout, nous pouvons encore considérer notre Commune comme une commune propre mais il ne faudrait pas lâcher prise.

Un vieil adage nous rappelle que « tout ce qui se ressemble s'assemble », le moindre objet abandonné peut donner rapidement naissance à une décharge sauvage. « Puisque d'autres se permettent de tout laisser traîner, pourquoi, moi, me donnerais-je la peine de chercher une poubelle ? »

Alors je vous demande de faire preuve de civisme. Des moyens sont mis à votre disposition:

- ramassage des encombrants,
- parc à conteneur,
- poubelles publiques,
- bulles à verre et à vêtement.

Respecter l'environnement c'est respecter l'autre et se respecter aussi.

Malheureusement ce type d'infraction n'a pas qu'un impact visuel sur l'environnement. Le plus important c'est la nuisance sur notre santé. C'est pour cela que j'ai réalisé des fiches expliquant les incidences de ces incivilités sur notre santé avec un rappel des législations en vigueur.

En espérant que cela vous interpelle, je vous souhaite une bonne lecture.

Fabien Baps Agent constatateur